

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en réunion extraordinaire, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEJEAN, Maire.

Présents : BALANSA Jean-Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie-Pierre (secrétaire de mairie).

Excusé :

Secrétaire de séance : FOURNIÉ Arièle

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2024.

1) Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette – les dépenses d'investissement concernent les travaux suivants :

- Logement de Las Termes : 260.00 € (art. 231)
- Salle Communale : 510.00 € (art.2184)
- Renouvellement signature électronique : 530 € (art. 2051)

Secrétaire de séance
FOURNIÉ Arièle

Le Maire
DEJEAN Jean Paul

